

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE A. MIRA/BEJAIA
NIF : 40802000060031

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE LA CONSULTATION N° 04/2018

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°04/2018 ayant pour objet : « **Acquisition, installation et mise en marche des équipements informatiques au profit de l'université de Bejaia (tranche 2015)**».

Lot 01 : Fourniture et pose et mise en service Micro-ordinateurs de marque.

Que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire retenu et N° d'identification Fiscale	Montant de l'offre en DA TTC	Délai de livraison	Critère D'attribution
ETS HIT MEDIA TAHRAT Lydia Tasaadit / Bejaia <u>NIF</u> : 285060102748168	2 945 000,00	02 jours	Offre la moins disante

Le soumissionnaire non retenu peut introduire un recours, dans un délai de **10 (dix) jours** à compter la première date d'attribution provisoire, adressé à Monsieur le Recteur de l'université de Bejaia.

Remarque : **Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE A. MIRA/BEJAIA
NIF : 408020000060031

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE LA CONSULTATION N° 03/2018

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°03/2018 ayant pour objet : « **Acquisition d'équipements scientifiques des filières des sciences médicales de l'université de Bejaia** ».

Lot 01 : Instrumentation.

Que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire retenu et N° d'identification Fiscale	Montant de l'offre en DA TTC	Délai de livraison	Critère D'attribution
EURL MEDICA EST / Annaba <u>NIF</u> : 000623036427829	3 465 518,00	42 jours	Offre la moins disante

Le soumissionnaire non retenu peut introduire un recours, dans un délai de **10 (dix) jours** à compter la première date d'attribution provisoire, adressé à Monsieur le Recteur de l'université de Bejaia.

Remarque : Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.